Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 16837

Intitulé

MASTER : MASTER Mention Droit Innovation, Communication, Culture Spécialité professionnelle Droit économie et gestion de l'audiovisuel (D2A)

Nouvel intitulé : <u>Mention Droit des affaires</u>

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Sud - Paris 11, Université	Président de l'université de Paris XI, Président de
Panthéon Sorbonne - Paris 1	l'université de Paris I

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 310m Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion, 321v Production à caractère artistique : Réalisation et scénario de cinéma et télévision (sauf création artistique)

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Information des entreprises sur les transformations industrielles, à la diversité de normes et au tournant technologique.

Defense des intérêts dans entrpises et propositions de solutions adaptées à leur intérêt dans un secteur concurrentiel.

informer les entreprises et administrations sur l'évolution des dispositions législatives nationales et communautaires en vigueur dans les domaines du droit de l'audiovisuel

aider à la rédaction des contrats et à la gestion des contentieux

défendre et protéger les intérêts de l'entreprise

prendre en compte la concurrence sur le plan national.

analyser et développer des produits culturels audiovisuels en fonction du marché international

manager et développer un projet audiovisuel

concevoir et mettre en œuvre une démarche de marketing lors de la conception d'un projet, d'une stratégie

réaliser des études de marché pour déterminer les produits culturels correspondants

appréhender dans leur globalité, les produits qui doivent répondre aux attentes des différentes clientèles du secteur audiovisuel et développer une programmation en adéquation.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les entreprises de l'audiovisuel entendues au sens large : télévision, cinéma, musique, multimédia...

Mais aussi, les entreprises qui, venant d'horizons différents (télécommunication, informatique...) tentent de s'installer dans le secteur offrent un nouveau gisement d'emplois important.

Tous ces métiers peuvent s'exercer au sein d'entreprises audiovisuelles privées ou publiques, de sociétés de production, d'administrations d'Etat, de cabinets d'avocats et dont en particulier.

Juriste

Chargé d'acquisition, de marketing, d'études

Chef de projet

Responsable de développement

Consultant

Producteur,

Journaliste etc.

Codes des fiches ROME les plus proches :

<u>K1903</u> : Défense et conseil juridique

K1902 : Collaboration juridique

K1901: Aide et médiation judiciaire

<u>L1302</u>: Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Réglementation d'activités :

L'exercice de la profession d'avocat réclame l'obtention du certificat d'aptitude à la profession, délivré par un Barreau, après formation du candidat dans une école de formation du Barreau.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Modalités d'accès :

Etudiants ayant validé les deux semestres et/ou titulaires d'une maîtrise en sciences juridiques ou sciences de gestion, ou en sciences économiques, ou sortant d'IEP, d'école de commerce ou d'école d'ingénieur.

Le jury, présidé par le directeur de la formation, se réserve, en outre, la possibilité de recruter des étudiants issus d'autres formations de

même niveau.

Parallèlement à la formation initiale, depuis 2002, le Master organise un enseignement spécifique en formation continue qui se décline sur deux parcours : le parcours FC Management et Stratégie, et le parcours FC Marketing et Distribution, en partenariat avec l'INA. Ces formations sont destinées aux professionnels et se déroulent sur une année.

Pour le parcours en formation continue :

Professionnels dans le domaine juridique ou technique souhaitant un approfondissement de leurs connaissances théoriques ou une réorientation de carrière et justifiant d'un niveau Bac+4

Descriptif des composantes de la certification en formation initiale :

Semestre 1

- UE 1 : Droit privé des contenus culturels (10 ECTS) : Drt ds propriétés intellectuelles appliquées à l'audiovisuel, Pratique contractuelle des industries culturelles, Oeuvres audiovisuelles et nouvelles technologies
- UE 2 : Economie de l'audiovisuel (11 ECTS) : Economie de l'audiovisuel et du cinéma, Economie de la communication numérique et de l'internet, Paysage audiovisuel international (conjoncture)
- UE 3 : Production et programmation (9 ECTS) : Management et gestion de la production audiovisuel, Développement des programmes, Financement et acquisition de programmes, Programmation

Semestre 2

- UE 4 : Droit des médias et de la concurrence (11 ECTS) : Droit européen de l'audiovisuel, Droit de la concurrence dans l'audiovisuel, Droit public de la communication
- UE 5 : Gestion et marketing des entreprises de l'audiovisuel (7 ECTS) : Management et gestion des médias, Marketing des industries culturelles et des médias, Publicité, parrainage et placement de produits
- UE 6 : Métiers et entrprises de l'audiovisuel (12 ECTS) : Lobbying et négociations collectives, Economie de la concurrence dans les médias, Entreprises du secteur musical et radiophonique, Conférences ponctuelles de professionnels de l'audiovisuel, Etude de cas ou mémoire sur les industries de l'audiovisuel, Stage

Descriptif des composantes de la certification en formation continue : Parcours Management et Stratégie

Semestre 1

- UE 1 : Droit privé des contenus culturels (9 ECTS) : Droit des propriétés intellectuelles dans l'audiovisuel, Pratiques contractuelles des industries culturelles
- UE 2 : Gestion et marketing des entreprises de l'audiovisuel (8 ECTS) : Marketing des industries culturelles et des médias, Management et gestion des médias, Etude de cas marketing
- UE 3 : Economie de l'audiovisuel (13 ECTS) : Economie de l'audiovisuel et du cinéma, Economie de la communication numérique et d'internet, Paysage audiovisuel international (conjoncture)

Semestre 2

- UE 4 : Droit des médias et de la concurrence (10 ECTS): Droit européen et droit de la concurrence de l'audiovisuel, Droit public de la communication, Droit public de la communication
- UE 5 : Production et programmation (11 ECTS) : Séminaire de production audiovisuelle, Financement et acquisition de programmes, Programmation et développement des programmes
- UE 6 : Métiers et entreprise de l'audiovisuel (9 ECTS) : Conférences, Projet professionnel

Parcours Marketing et Distribution:

Semestre 1

- UE 1 : Droit privé des contenus culturels (10 ECTS) : Droit des propriétés intellectuelles appliquées à l'audiovisuel, pratique contractuelle
- UE 2 : Economie de l' audiovisuel (10 ECTS) : Etude de cas, economie de l'audiovisuel et du cinéma
- UE 3 : gestion et management (10 ECTS) : Edition audiovisuelle : Chaines de télévision, analyse des marchés audiovisuels Semestre 2
- UE 4 : Financement de l'audiovisuel et du cinéma (8 ECTS) : Les financements publics, internationalisation et diversification des financements
- UE 5 : Marketing stratégique et opérationnel (4 ECTS) : marketing strategique et opérationnel
- UE 6 : Distribution, programmation et exploitation (8 ECTS) : étude de cas: vendre un projet audiovisuel à l'international, distribution numérique des contenus audiosisuels
- UE 7 : Mémoire professionnel (10 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous	X	J	ury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et
statut d'élève ou d'étudiant		i	ntervenants professionnels

En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	Х		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
En contrat de professionnalisation	Х		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
Par candidature individuelle	Х		Jury d'admission formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	Х		Jury de VAE formé d'enseignants-chercheurs et intervenants professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

23 août 2005

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19/08/2013 articles R. 613-33 à R. 613-37

Références autres :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Pour plus d'informations

Statistiques:

http://www.univ-paris1.fr/services/orive/

Autres sources d'information :

http://www.sorbonne-d2a.fr/

université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Lieu(x) de certification :

Université Panthéon Sorbonne - Paris 1 : Île-de-France - Paris (75) [12 place du Panthéon 75005 PARIS]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Anciennement DESS Droit & Administration de l'Audiovisuel

Certification suivante : Mention Droit des affaires